Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_069-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-069

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

19/06/2026

Date d'affichage

20/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, monsieur Mathias DELHOMME, adjoint, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,

Mesdames Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, Maryse THEBAULT, messieurs Pierre-Yves ALLORY (arrivé à 20h05), Erwan BRIAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER.

Étaient représentés : Hélène BILY-LE GUYADER par Jean-René CARFANTAN, Éric DURAND par Gilles CARFANTAN.

Était absent excusé non représenté : Jean-Charles LE BRETON

Était absent : néant.

A été nommée secrétaire de séance : Agnès CELEYRETTE

DÉLIBÉRATION N°2026-069

FINANCES LOCALES
Avis sur le devenir du Poste de conseillère numérique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2022 approuvant la convention d'engagement entre la commune et Dinan Agglomération pour une durée de deux ans (2021-2023) pour le poste de Conseiller numérique France services,

Vu la délibération donnant un avis de principe favorable au renouvellement pour une durée de trois ans (2023-2026) pour le poste de dans les mêmes conditions que pour la première période d'engagement,

Vu la délibération du 26 juillet 2023 approuvant la convention d'engagement entre la commune et Dinan Agglomération pour une durée d'un an (mi-octobre 2023-mi-octobre 2024) pour le poste de Conseiller numérique France services,

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_069-DE

Vu la délibération du 27 juin 2024 approuvant la convention d'engagement entre la commune et Dinan Agglomération pour une durée d'un an (mi-octobre 2024 à avril 2025) pour le poste de Conseiller numérique France services,

Vu la délibération du 30 avril 2025 approuvant la convention d'engagement entre la commune et Dinan Agglomération pour une durée d'un an (avril 2025 à octobre 2026) pour le poste de Conseiller numérique France services,

Monsieur le Maire rappelle que la Conseillère numérique a été recrutée en septembre 2021 afin de mettre en œuvre des permanences numériques au sein des services de Dinan Agglomération (3 bibliothèques d'intérêt communautaire : Caulnes, Broons et Plélan-le-Petit ainsi qu'au siège de Dinan Agglomération notamment pour l'accompagnement des usagers dans le cadre de demandes de subvention d'amélioration de l'habitat de l'Etat) mais aussi auprès de 11 communes volontaires maintenant. Ce poste est financé à hauteur de 25.000 € par an par l'Etat pour une durée de 2 ans, puis 17 500 € pour la 3ème année et enfin 12 500 € pour les 4è et 5è années. Après 4 mois et demi de formation obligatoire, les permanences de la Conseillère numérique ont été mises en place fin février 2022.

Pour la période d'avril 2025 à octobre 2026, la conseillère numérique intervient dans 12 communes ainsi que dans les services de Dinan Agglomération (suivi des demandes de ma Prim'Rénov).

Les missions de cette Conseillère numérique sont les suivantes :
- Accompagnement individuel ou collectif aux usages du numérique
- Accès aux droits
- Accompagnement vers l'autonomie quand cela est possible.

Le contrat à durée déterminée de la Conseillère numérique ainsi que la convention avec l'Etat prendra fin en octobre 2026.

Aujourd'hui la question de la reconduction de ce poste sans financement par l'Etat, c'est-à-dire mi-octobre 2026, se pose.

Dinan Agglomération souhaite se désengager des permanences réalisées dans ses services (prise en charge des demandes par les France Services et ouverture d'un France services à Dinan début 2026). Cependant si un nombre assez grand de communes souhaite maintenir les permanences ou en mettre en place, Dinan Agglomération pourrait rester porteur de ce poste.

La projection financière est la suivante pour les communes (coût annuel du poste à temps plein : environ 41 000€ (rémunération/charges + frais de déplacement + abonnement téléphonique)) :
- si maximum 15 créneaux pour un temps plein : une permanence toutes les deux semaines = 2 733 € par an et par commune
- si maximum 11 créneaux pour un 28h (si acceptation d'un temps non complet) : une permanence toutes les deux semaines = 2981 € par an et par commune.

Pour information, le reste à charge pour la commune actuellement avec un financement d'Etat est de 1900 €.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil communautaire demande aux communes engagées de lui faire connaître leurs positionnements concernant le renouvellement du poste de Conseiller(ère) numérique d'octobre 2026 à octobre 2027.

Monsieur le Maire soumet ce dossier à l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_069-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'émettre un avis de principe favorable d'engager la commune pour une nouvelle période de 12 mois (mi-octobre 2026 à mi-octobre 2027) dans les modalités d'exercice présentées concernant le dispositif du Conseiller numérique avec Dinan Agglomération.

Fait à Matignon, le 24 juin 2026



Le Maire, Jean-René CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_069-DE